

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées par les techniciens des Chambres d'Agriculture de la Haute-Vienne et de la Corrèze, du GDS 23, des FDGDON 19-23-87 et leurs Groupements, de la FREDON du Limousin, et par les agriculteurs observateurs.

Bulletin disponible sur <http://www.limousin.synagri.com/>,
sur <http://draaf.limousin.agriculture.gouv.fr/>
et sur <http://www.fredon-limousin.fr/>

Abonnement gratuit sur simple demande à accueil@limousin.chambagri.fr

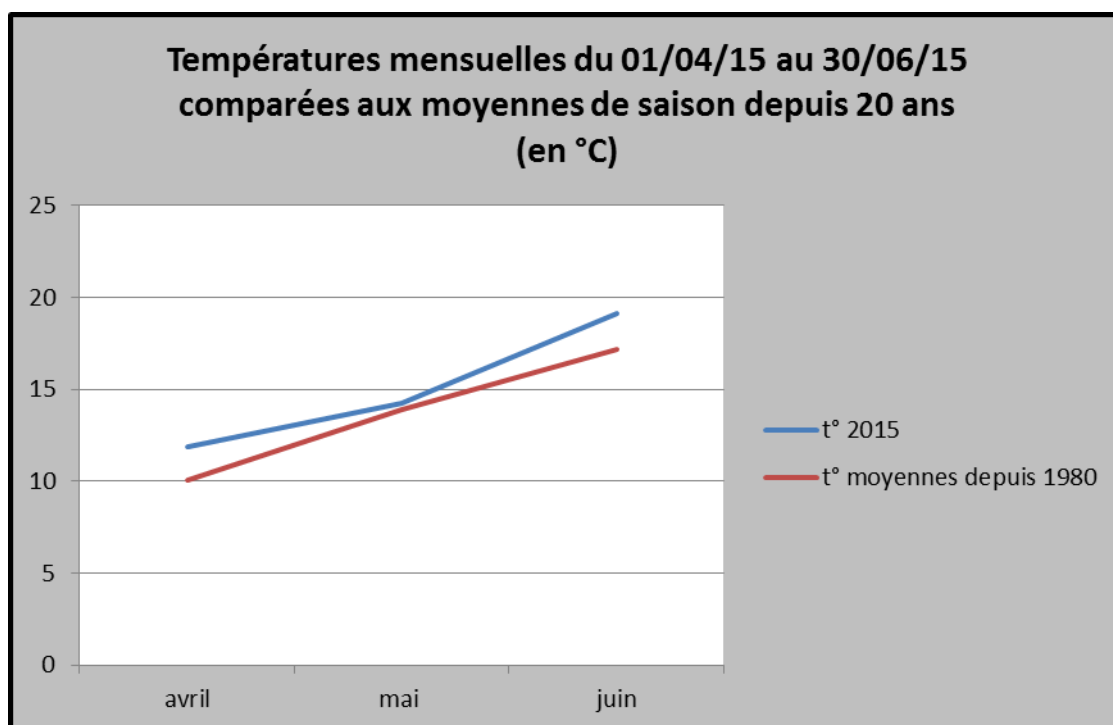


Rappel : Le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) est rédigé par l'animateur filière suite à la synthèse des données remontées par les observateurs du réseau de surveillance Limousin.

Ce réseau s'appuie sur des parcelles de "référence" : il s'agit de prairies permanentes, préalablement identifiées et fixées, dont le suivi est normé et régulier, et sur lesquelles des observations sont réalisées au printemps (mars) à l'été et à l'automne (octobre). 52 parcelles de référence ont été observées de mi-juin à début juillet 2015 en vue de l'élaboration de ce bulletin.

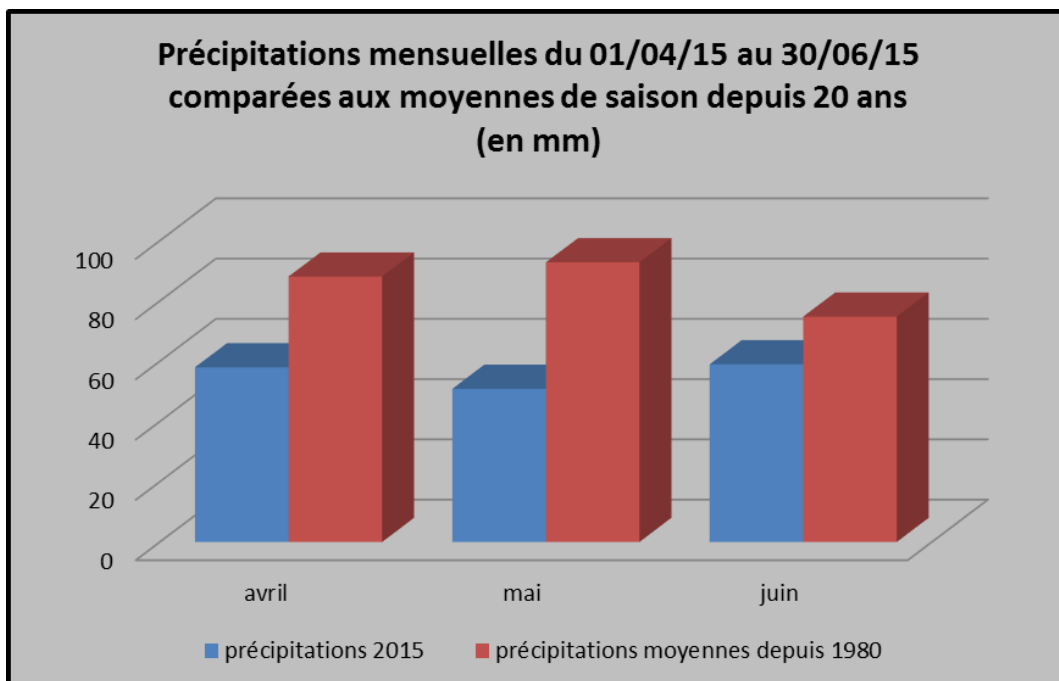
Des observations ponctuelles sont également effectuées le cas échéant, en supplément, sur des parcelles non préalablement définies, dites "flottantes".

Point climatique (avril à juin 2015)



Directeur de publication :
Monsieur Jean-Philippe VIOLLET
Président Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin
Boulevard des Arcades
87 060 LIMOGES CEDEX
05 55 10 37 90
accueil@limousin.chambagri.fr

Animateur filière et rédacteur du bulletin :
Stéphane CHAMPAGNOL
FDGDON Haute-Vienne
13 rue Auguste Comte
87 000 LIMOGES
05 55 04 64 06
stephane.champagnol@gmail.com



Sources : Moyenne des données météorologiques des stations du réseau de surveillance Limousin (Boussac, Dun-le-Palestel, Verneuil S/ Vienne, Coussac-Bonneval, Magnac-Laval, Bellac, Lubersac, Naves, Objat).

On remarquera pour les températures des courbes au-dessus des normales saisonnières sur ces trois mois. A l'inverse, les précipitations montrent des déficits importants en avril, mai et juin.

Etat de la végétation

Après une fin de printemps relativement propice aux prairies, ce début d'été (période d'observations) marque un ralentissement important de la pousse d'herbe. Le manque de pluie conjugué à des températures au-dessus des moyennes saisonnières laisse peu de repousses derrière la fauche. **L'état général des prairies sur la région est maintenant préoccupant** et le deviendra encore plus si les conditions météorologiques restent chaudes et sèches.

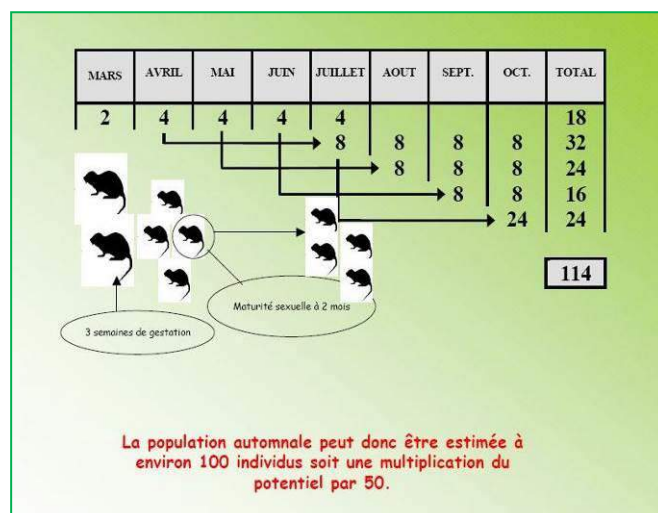
Campagnol terrestre (*Arvicola terrestris*)

Eléments de biologie

La reproduction de l'espèce débute généralement en mars-avril et se poursuit jusqu'en septembre-octobre. Un couple de campagnols terrestres va mener de 2 à 5 portées sur l'année. Ce taux de reproduction peut fluctuer suivant les conditions climatiques (printemps-automne doux et présence de végétation abondante).



La maturité sexuelle survient à 2^{1/2} mois pour les femelles ou ultérieurement si naissance en fin de cycle (4 à 6 mois, soit après la période hivernale). La gestation dure de 21 à 22 jours. Une portée est constituée de 4 à 6 petits.



Rappel sur la morphologie du campagnol terrestre

Le **campagnol terrestre** ou **rat taupier** est souvent confondu avec certaines espèces de rongeurs présentes dans nos campagnes et notamment avec le campagnol des champs.

Caractéristiques du campagnol terrestre :

Longueur tête et corps : 12 à 22 cm ; longueur de la queue : 6 à 11 cm.

- ✚ Poids : 80 à 180 g
- ✚ Pelage : brun roussâtre à brun noirâtre dessus, passant progressivement au gris jaunâtre sur le ventre
- ✚ Tête volumineuse arrondie, attache tête et corps peu marquée, yeux bruns et petits
- ✚ Oreilles courtes

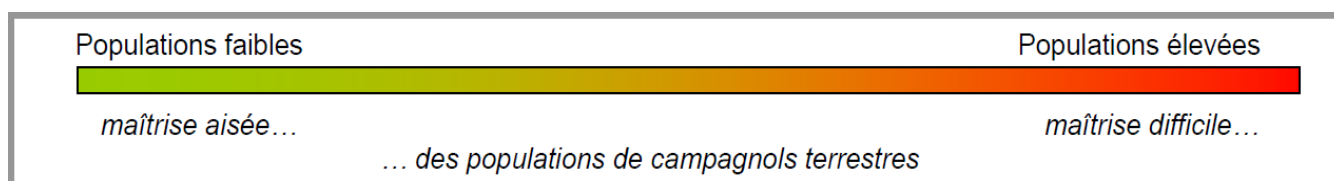
Rappel sur l'alimentation



Le campagnol terrestre est un rongeur souterrain qui se nourrit essentiellement de la racine des plantes, avec une prédilection pour les végétaux présentant des racines à pivots (pissenlits, rumex, ...). Attention, il peut également se nourrir des racelles de jeunes arbres fruitiers.

Le campagnol terrestre fait des monticules de terre, le campagnol des champs fait des petits trous reliés entre eux par un réseau de chemins.

Surveiller vos prairies tout au long de l'année pour identifier les premiers signes distinctifs de présence du campagnol terrestre (photo de gauche)



Période de risque et seuil de nuisibilité

Le risque de dégâts est présent toute l'année. En effet, de par son mode de vie et son régime alimentaire, le campagnol terrestre cause des dégâts dès son apparition. Malgré cela, la période de risque la plus critique s'étend de la fin du printemps à la fin d'été (période de « récolte » des prairies).

Situation en Limousin

Méthode d'évaluation

Afin de suivre de manière identique les populations de campagnols terrestres sur notre région, les résultats (exprimés en pourcentage d'infestation) sont mesurés en suivant la méthode de comptage dite « méthode indiciaire » (cf BSV n°1, disponible sur <http://limousin.synagri.com/synagri/prairies>)

Cette méthode s'applique au trois ravageurs principaux des prairies que sont le campagnol terrestre, le campagnol des champs et la taupe, et est reprise par l'arrêté inter-ministériel du 14 mai 2014 encadrant l'organisation de la lutte collective contre le campagnol terrestre.







○ HAUTE-VIENNE (87)

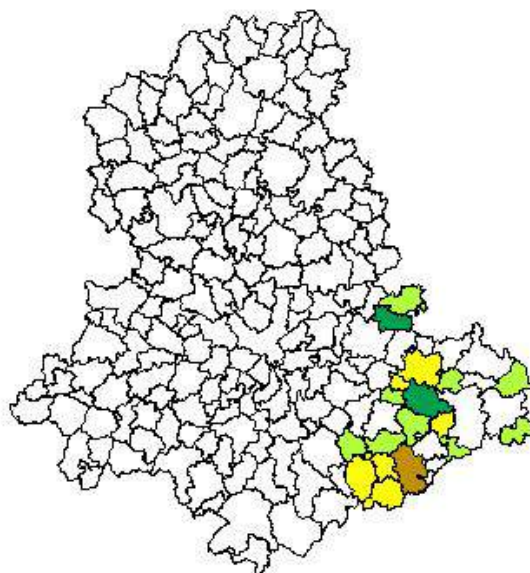
La présence de campagnols terrestres sur le département de la Haute-Vienne se situe toujours dans les cantons d'Eymoutiers, Châteauneuf-la-Forêt et Saint-Germain-les-Belles.

La présence sur le **canton de Saint-Léonard-de-Noblat** semble se confirmer avec des observations de tumuli sur de nouvelles communes telles que de **Saint-Denis-des-Murs et Champnetery**.

Pour le canton d'Eymoutiers, la situation des populations de campagnol terrestre reste stable voire baisse, avec des pourcentages d'infestation (PI) allant de **2 à 29 %**, ce qui correspondant à des densités allant de « **densité faible** » à « **présence significative** » sur les parcelles suivies.

Pour le canton de Chateauneuf-la-Forêt, les parcelles observées nous montrent des densités en légère diminution, allant de « **absence d'indice de présence** » à « **présence significative** » de monticules frais avec des PI compris entre **0 et 22 %**.

	Secteurs non prospectés	
	Absence d'indice de présence (note 0)	0%
	Densité faible (note 0.5)	1% << 10%
	Présence significative (note 1)	11% << 36%
	Moyenne infestation (note 2)	37% << 66%
	Infestation généralisée (note 3)	< 66%



Cartographie des parcelles de références observées en Haute-Vienne au 06/07/2015

Sur le secteur de **Saint-Germain-les-Belles**, les populations restent encore relativement basses avec des PI allant de **5 à 20 %**.

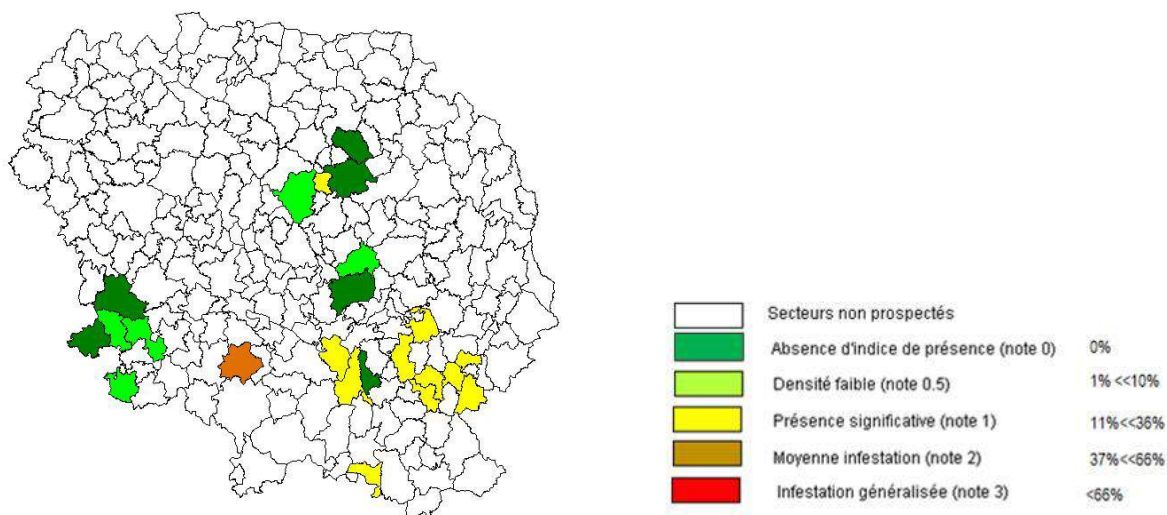
Pour le canton de **Saint-Léonard-de-Noblat**, les observations effectuées nous indiquent des « densités faibles » avec un pourcentage d'infestation de **2 %** sur la parcelle avec présence.

Conclusion des observations - Haute-Vienne

La situation sanitaire due aux dégâts liés aux campagnols terrestres semble stable voire en diminution depuis le printemps, avec pour seul fait marquant un agrandissement de la zone sur le canton de Saint-Léonard-de-Noblat.

Cette diminution d'activité pourrait cependant s'expliquer par des conditions climatiques moins propices à l'activité des campagnols : sols secs et durs et faible pousse d'herbe.

○ CREUSE (23)



Cartographie des parcelles de références observées en Creuse au 06/07/2015

Sur le secteur sud du département (cantons de Bourgneuf, Pontarion, Royère, Gentioux, Aubusson, Felletin, Crocq, La Courtine), la situation semble être celle d'une légère augmentation par rapport au printemps, avec toujours des parcelles en « **absence d'indice de présence** » allant jusqu'à une « **présence significative** », PI allant de **0 à 35 %**.

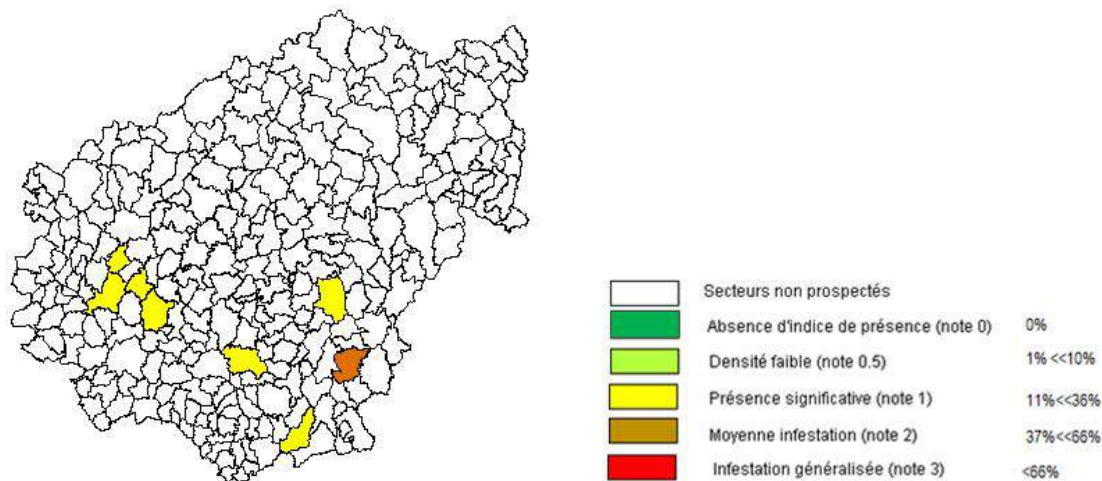
Sur les cantons limitrophes du Puy-de-Dôme (cantons d'Auzances, Evaux, Chambon), les parcelles observées présentent des indices de « **densité faible** ».

Sur le centre et le nord-est du département (canton d'Ahun, Chénérailles, Jarnages, Guéret, Boussac), on observe toujours peu de tumuli de campagnols, avec la plupart du temps des « **absences d'indices de présence** », et une parcelle avec « **présence significative** », soit des pourcentages d'infestation allant de **0 à 20 %**.

Conclusion des observations – Creuse

La situation sanitaire sur les prairies creusoises n'a guère évolué depuis le printemps malgré une légère augmentation des populations de campagnols terrestres sur l'ensemble du département.

○ CORREZE (19)



Sur les cantons du plateau de Millevaches (Bugeat, Meymac, Treignac, Sornac), les observations effectuées sur des parcelles flottantes concluent à des « **densités faibles** ».

En Haute-Corrèze, **sur les cantons de Bort-les-Orgues, Eygurande, Ussel et Neuvic**, les observations sur des parcelles flottantes indiquent une **augmentation** de l'activité des campagnols terrestres. Sur ces zones, les indices varient de « **absence d'indice de présence** » à « **infestation généralisée** » de la parcelle, soit des PI compris entre **0 et 75 %**.

Pour les cantons de Saint-Privat, Mercœur et Argentat, la situation reste encore **relativement préoccupante** avec des pourcentages d'infestations compris entre **30 et 50 %**.

Pour les cantons d'Uzerche, Vigeois et Lubersac, la situation est celle d'une **légère diminution des populations** après les importantes densités rencontrées à l'automne et au printemps dernier. Il est également important de noter que **sur ce secteur, les populations continuent toujours à avancer**.

Sur les communes de la **zone de front** nouvellement touchées (Allasac, Sainte-Féréole et Sadroc), il semble que les populations aient également augmentées avec des indices allant de « **densité fiable** » à « **infestation moyenne** » et des PI compris entre **15 à 50 %**.

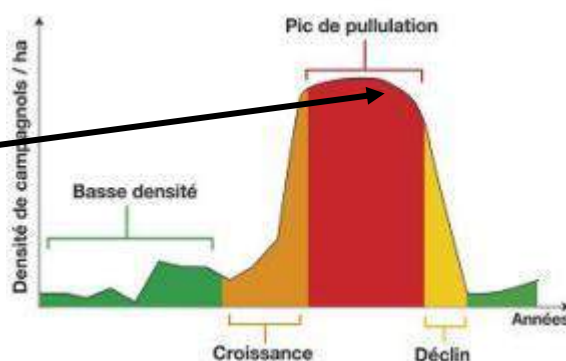
Conclusion des observations – Corrèze

L'état sanitaire des prairies de la Corrèze reste toujours préoccupant. Comme le montrent les observations effectuées cet été en post-fauche, les indices de présence frais de campagnols terrestres restent relativement nombreux sur une grande partie du département.

o SYNTHÈSE REGIONALE LIMOUSIN

La situation sanitaire relevée par les observations de la période post-fauche 2015 montre une **légère diminution des populations sur une très large partie de la région** après les pullulations de ces derniers mois. Il est néanmoins difficile de dire aujourd'hui, à cause des conditions climatiques, si nous sommes dans la phase de déclin des populations. De plus, **les observations ont été rendues difficiles à cause de la sécheresse**, le sol étant très sec et les indices frais difficiles à observer.

Situation été 2015 en
Limousin : **pullulation**



Il convient donc de rester prudent et de **surveiller** ces populations sur l'ensemble des **secteurs** de la région.

LIMITER LES EFFETS DU CAMPAGNOL TERRESTRE DANS LE TEMPS

Cette partie du bulletin est consacrée à la présentation d'outils qui permettent d'intervenir tout au long de l'année pour limiter ou diminuer les risques de pullulation de campagnols terrestres sur les prairies. **Il est important, quelle que soit la méthode utilisée de la réaliser en basse densité de population, en particulier pour la lutte chimique qui est interdite (car inefficace) lorsque le nombre d'intervalles occupés rapporté au nombre total d'intervalles observés dépasse un sur trois.** Il convient donc d'évaluer au mieux le niveau d'infestation de vos prairies.

o Mesures prophylactiques

Les pratiques agricoles ne permettent pas de détruire les ravageurs, mais contribuent à en limiter le développement ; elles s'inscrivent dans un processus de gestion à moyen et à long terme, quelles que soient les densités de populations :

- ✚ Le travail du sol (labour) et rotation de culture: permet de détruire les habitats des ravageurs ainsi que leurs sources de nourriture ;
- ✚ Le piétinement par les troupeaux : favorise la destruction des réseaux de galeries des campagnols et limite leur retour ;
- ✚ Le broyage des refus : limite les zones de refuge, favorise la prédation naturelle et facilite l'identification du ravageur.
- ✚ La sauvegarde et l'implantation de haies : favorise l'habitat des prédateurs.
- ✚ L'implantation de nichoirs et perchoirs à rapaces : favorise la prédation naturelle et le développement des prédateurs.

o Les astuces du moment

La mise en pâture des parcelles fauchées limite l'implantation de nouveaux foyers de campagnols par le piétinement des animaux.

L'une des actions les plus intéressantes à réaliser, à cette époque, est **la fauche des refus** derrière le passage des animaux. On pourra ainsi favoriser une meilleure accessibilité aux prédateurs sur la parcelle.

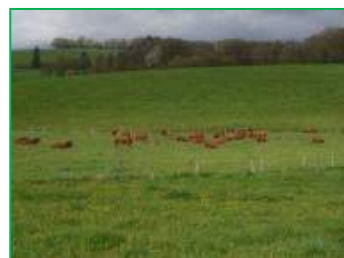


Photo : HXDON 87

Le piégeage sur des parcelles avec peu de foyers actifs est un très bon moyen de lutte à cette période. En effet, la reproduction étant dans sa période la plus favorable, il est relativement efficace de piéger les adultes et les jeunes situés sur le foyer afin de briser le cycle. Un couple détruit peut représenter près de 100 campagnols en moins sur l'année !

Le piégeage est le moyen d'attraper - vivant ou mort - un animal. L'atout majeur de ce procédé est le fait de pouvoir connaître le nombre d'individus capturés, ainsi que l'espèce. Son inconvénient principal est l'investissement personnel qu'il demande ; de plus il est particulièrement important de procéder au piégeage en période de basse densité.

Taupe (*Talpa europaea*)

Éléments de biologie

- ✚ Forme cylindrique de 15 à 20 cm de long (tête + corps)
- ✚ Queue courte (2,5 à 3 cm) d'un aspect écailleux avec quelques poils; elle joue un rôle important dans le déplacement et la recherche de nourriture, et reste toujours en contact avec la partie supérieure de la galerie.
- ✚ Poids adulte : de 60 à 120 gr.



Photo : FGDON 87

Situation en Limousin

La taupe est toujours présente sur la majorité des parcelles observées.

On a observé, depuis la fin du printemps, une **diminution de l'activité** de l'animal.

Période de risque

Le risque de nuisibilité de la taupe est surtout important au printemps sur les prairies permanentes (période d'élevage des jeunes). A l'automne le risque le plus important se situe sur les semis de prairies.

Seuil de nuisibilité

La présence de taupinières dans les parcelles constitue une nuisance, même en petit nombre. Les monticules provoquent une altération des qualités des fourrages et des pâtures dès leur apparition, en plus d'engendrer une usure précoce du matériel. Cette présence est également problématique à l'automne dans les nouvelles prairies ou la présence de taupinières est susceptible de gêner la levée des graines.

Evaluation du risque - taupe

La période actuelle présente un **risque peu élevé de dégâts** sur les parcelles de fauche. En effet, les températures et les précipitations de ces derniers mois ont incité les taupes à regagner des zones de refuge plus propices à la présence de vers de terre (bois, talus,...).

Pour lutter contre les effets néfastes de cet animal, vous pouvez mettre en place du piégeage sur vos parcelles afin de diminuer directement le nombre d'animaux présents.

Campagnol des Champs (*Microtus arvalis*)

Éléments de biologie

Le campagnol des champs est l'une des espèces de campagnol avec un taux de prolificité les plus importants (le double du campagnol terrestre). Cependant, son espérance de vie est d'à peine un an.

Il se nourrit de plantes herbacées et de graines qu'il prélève à la surface du sol.

Le parcellaire limousin rend cette espèce relativement discrète dans notre paysage agricole. En effet, le nombre important de haies et le temps passé par ce campagnol à l'extérieur de ses galeries pour se nourrir favorise la prédation par les petits carnivores et les rapaces.

Attention à ne pas confondre campagnol des champs et campagnol terrestre.

Caractéristiques du campagnol des champs :

- + Longueur tête et corps : 8 à 12 cm
- + Poids : 15 à 50 g
- + Pelage : dos brun jaunâtre à brun roussâtre. Ventre blanc grisâtre
- + Tête : volumineuse arrondie
- + Oreilles : légèrement velues à l'intérieur, courtes mais émergent néanmoins du pelage
- + Incisives : longues et légèrement courbes, larges de 0,5 mm chacune.



Au niveau des dégâts engendés, le campagnol terrestre fait des « taupinières », le campagnol des champs fait des petits trous reliés entre eux par un réseau de chemins.

Situation en limousin

Le campagnol des champs est observé sur une grande partie des prairies suivies cet été, avec de grandes disparités en fonction des départements. Pour la Corrèze et la Haute-Vienne, les taux de présences sont relativement faibles avec des pourcentages d'infestations inférieurs à **10 %**.

Pour la Creuse, la présence de campagnols des champs dans les prairies est **de plus en plus importante** avec des pourcentages d'infestations allant jusqu'à **70 %**. Hors prairies, les campagnols des champs semblent avoir causé de nombreux dégâts sur les céréales du nord-est du département ainsi que sur des cultures très sensibles comme le safran.

Evaluation du risque - campagnol des champs

Le risque sanitaire pour les animaux et les hommes n'est pas à négliger non plus car le campagnol des champs peut être vecteur de nombreuses maladies notamment l'échinococcose alvéolaire et la leptospirose.

L'importance des populations de campagnol des champs peut également jouer un rôle important dans le développement des populations de campagnol terrestre. La présence d'anciennes galeries de campagnol des champs facilite l'implantation du campagnol terrestre qui n'a plus qu'à nettoyer les galeries.

RAPPEL REGLEMENTAIRE : LUTTE COLLECTIVE

L'arrêté du 14 mai 2014 relatif au contrôle des populations de campagnols nuisibles aux cultures ainsi qu'aux conditions d'emploi des produits phytopharmaceutiques contenant de la bromadiolone, énonce les modalités d'organisation de la lutte collective contre le campagnol terrestre.

Cet arrêté s'applique également de façon limitative au campagnol des champs, au campagnol provençal, ainsi qu'au campagnol souterrain et au mulot sylvestre lorsqu'ils se trouvent mélangés aux espèces précitées.

L'arrêté définit les mesures de surveillance et les méthodes de luttés à mettre en place contre les campagnols, le type de produit utilisable, l'encadrement et la traçabilité des produits et les conditions d'utilisation des appâts.

Le nouvel arrêté fixe aussi les nouveaux seuils de traitement (7,5 kg à l'hectare maximum), ainsi que le seuil d'infestation au-delà duquel les traitements ne sont plus autorisés (1/3 des intervalles occupés sur la totalité de la diagonale de comptage de la parcelle).

Seuls les appâts prêts à l'emploi distribués par les GDON, et encadrés par l'Organisme à Vocation Sanitaire reconnu dans la région pour le domaine végétal (FREDON Limousin), sont autorisés pour la lutte collective contre les campagnols; le traitement doit alors être consigné dans le registre phytosanitaire de l'exploitant. Durant les deux semaines après le traitement, un suivi constant doit être réalisé par l'applicateur, afin de vérifier l'enfouissement correct des appâts et de constater l'absence d'effets non intentionnels sur la faune non cible.

Les différents produits que l'on trouve en vente libre sont souvent des « biocides », leur emploi est interdit sur les parcelles agricoles.

Vous pouvez retrouver l'ensemble du texte réglementaire sur le lien suivant : <http://draaf.limousin.agriculture.gouv.fr/Campagnol-terrestre>

Prairies et adventices : Le laiteron des champs (*Sonchus Arvensis*)

Le laiteron des champs (*Sonchus arvensis*) est une adventice vivace qui pousse dans les prairies et les champs cultivés. Il appartient à la famille des composées (astéracées).

Cette plante peut atteindre 80 cm à 1,50 m de haut. Elle possède une tige dressée et peu ramifiée, couverte de poils espacés dans sa partie supérieure. La cassure de cette tige creuse provoque un abondant écoulement de suc blanchâtre dont l'aspect laiteux justifie le nom du laiteron.



Les feuilles glabres, vert brillant sur le dessus et de dimension importante, sont lancéolées, leur limbe présente des découpures pennées qui se terminent par une épine molle ; elles embrassent la tige par deux lobes.

La floraison, qui débute en été, se poursuit jusqu'en hiver si le temps le permet. Les capitules jaunés-dorés, mesurant de 3 à 5 cm, sont groupés en corymbes lâches. Les fleurs du capitule (on dit encore les fleurons), sont munies de ligules dont les plus longues sont en périphérie. L'involucre est constitué de nombreuses bractées vert sombre, disposées sur plusieurs étages ; elles portent, ainsi que le long pédoncule, des poils glanduleux clairs.

Les fruits sont des akènes elliptiques striés, de couleur brune. Une aigrette les prolonge comme ceux du pissenlit.

Bien que ces graines soient nombreuses, elles germent assez rarement. La plante se multiplie néanmoins très facilement de façon végétative grâce à sa partie souterraine qui forme des sortes de rhizomes horizontaux émettant de nouvelles pousses. Une colonie ne tarde pas à se former, ce qui rend le laiteron difficile à éliminer.

Elle pousse dans différents types de sols, mais semble préférer les sols plutôt humides, argileux et limoneux riches en humus, et ne réussit pas bien dans les sols grossiers, secs. Elle semble favorisée par la présence de certains nutriments, notamment azote et potassium, à des teneurs modérées à élevées.

Méthodes de lutte

La lutte contre cette espèce est très difficile en raison de ses capacités de multiplication végétative par ses racines traçantes. Sur les terres non cultivées, ou entre deux cultures successives, le fauchage permet de limiter la mise à graines, mais pas d'éliminer cette adventice.

A RETENIR

Campagnols terrestres

Légère diminution des populations sur la majeure partie de la région. Néanmoins, populations encore importantes.

Période actuelle idéale pour mettre en œuvre des méthodes alternatives de lutte : broyage des refus, piégeage, mise en pâture des parcelles fauchées

Taupe

Présence régulière sur la région.

Campagnols des champs

Effectifs en hausse sur la région et notamment en Creuse (prairies).

PROCHAIN BULLETIN NOVEMBRE 2015

N.B. : Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin dégage toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le Ministère de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto

